

Le 5 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DU BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE

Le 5 juillet 2022, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, ont signé le Contrat local de santé (CLS) 2ème Génération du Bassin de Joinville en Champagne.

Un premier CLS avait été signé le 31 janvier 2017 pour une durée de trois ans, qui a permis aux acteurs agissant sur le territoire de renforcer leur partenariat.

Afin de poursuivre le travail sur la réduction des Inégalités Sociales et Territoriales de Santé et sur l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des habitants, la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, pilote du CLS, l'ARS Grand Est, copilote, ainsi que les partenaires signataires, ont décidé de conclure un CLS deuxième génération, d'une durée de 5 ans, pour poursuivre la dynamique territoriale enclenchée et déployer de nouvelles actions au service de l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants du territoire couvert par le contrat local de santé.

Ce contrat va promouvoir une approche décloisonnée des politiques de santé, de la prévention à l'accès aux soins des habitants, en associant des partenaires venant d'univers différents (social, éducation, petite enfance, sport, environnement, santé).

L'ambition de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne est que la population, les professionnels et les institutions trouvent dans ce CLS un cadre commun d'intervention : garantir une meilleure lisibilité, stabilité et coordination des actions pour améliorer l'état de santé de la population.

Les 4 axes de santé prioritaires du CLS :

- Axe 1 : Améliorer l'organisation des parcours de santé des habitants du territoire
- Axe 2 : Renforcer les comportements favorables à la santé tout au long de la vie
- Axe 3 : Offrir un environnement favorable à la santé aux habitants du territoire
- Axe 4 : Renforcer l'offre d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité.

Ces 4 axes seront les fils conducteurs du programme qui se déploiera de 2022 à 2026. Il fera l'objet d'un suivi régulier permettant de faire évoluer autant que nécessaire le contrat et de l'évaluer en continu.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr